PARIS (MPE-Média) – M. Thomas Courbe est nommé directeur général des entreprises, en remplacement de M. Pascal Faure, bientôt appelé à d'autres fonctions, apprend-on par un communiqué de Bercy.

Sur proposition de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil des ministres de ce jour a nommé Thomas Courbe directeur général des entreprises à compter du 27 août prochain. Il assumera également les fonctions de commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique. Thomas Courbe était directeur général adjoint du Trésor depuis septembre 2015, précise le porte-parole du gouvernement.

Né en 1972, ingénieur général de l'armement, Thomas Courbe a exercé des fonctions diversifiées, d'abord au ministère de la Défense puis, depuis 2002, au sein des ministères économiques et financiers. Il a notamment été secrétaire général du Club de Paris (2007-2009) et sous-directeur des relations bilatérales de la direction générale du Trésor et de la politique économique (2009-2010). Entre novembre 2010 et mai 2012, il a occupé les fonctions de directeur du cabinet du secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur et de directeur adjoint du cabinet des ministres de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, explique la même source.

Thomas Courbe succède dans la fonction de directeur général des entreprises à Pascal Faure qui sera appelé à de nouvelles fonctions. Bruno Le Maire remercie Pascal Faure « pour l'appui essentiel qu'il lui a apporté dans la préparation de la loi PACTE. »

Le ministre salue « son action à la tête de la direction générale des entreprises durant ces six dernières années, notamment son implication dans les politiques de compétitivité des entreprises, dans le soutien à l'innovation, dans la diffusion du numérique, et pour défendre les positions de la France au niveau européen et international ».

La Rédaction


AU COEUR DES MATIERES PREMIERES ET DE L'ENERGIE AVEC WWW.